



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACL

Bertrange, le 24 mars 2022

Après la réunion tripartite

Les mesures annoncées doivent être mises en œuvre rapidement

L'ACL a pris note avec satisfaction des mesures annoncées par les partenaires sociaux à l'issue de la réunion tripartite « énergie ». Le Club appelle toutefois les autorités à concrétiser ces annonces au plus vite.

Si la baisse de 7,5 centimes sur le litre de carburant annoncé mercredi à l'issue de la tripartite apparaît comme un levier intéressant pour juguler la hausse à la pompe, l'ACL s'interroge sur les effets de cette mesure. Ce geste représente à peine 4 % de la facture sur un plein. C'est bien peu, d'autant plus que le lendemain l'essence et le diesel avaient déjà augmenté de plus de 10 centimes. En limitant cette réduction fiscale jusqu'à fin juillet, cette mesure risque de se résumer à un simple coup d'épée dans l'eau.

L'ACL est content d'avoir été entendu dans sa proposition d'accompagner financièrement les entreprises les plus vulnérables à la hausse des prix de l'énergie. Il attend désormais que ces mesures soient mises en œuvre sans tarder afin de préserver la compétitivité du tissu économique luxembourgeois.

Dans les prochains jours, les décisions qui seront prises sur la forme et le montant du crédit d'impôt seront décisives. Afin d'atténuer la course folle des prix à la pompe, l'ACL réitère sa demande au gouvernement luxembourgeois de considérer attentivement une revalorisation des frais de déplacement forfaitaires pour ceux qui vivent le plus loin de leur lieu de travail. Les salariés et automobilistes des zones rurales et périurbaines moins bien desservies par les transports en commun restent toujours les plus dépendants de leur voiture.

L'abattement maximum est aujourd'hui de 2574 €/an, soit 214,50 €/mois. Compte-tenu de la situation, l'ACL considère qu'il serait opportun de rétablir les frais de déplacement forfaitaires à 2970 €/an (soit 247,50 €/mois) comme c'était le cas jusqu'en 2012.

L'ACL reconnaît l'urgence de sortir de la dépendance du Luxembourg aux énergies fossiles à la fois pour des raisons environnementales et économiques. Cette transition énergétique ne doit cependant pas se faire au détriment du pouvoir d'achat des ménages et de la compétitivité des entreprises.

En attendant d'être entendu par les décideurs politiques, l'ACL a préparé une série de conseils et de bonnes pratiques pour diminuer de manière efficace sa consommation de carburant sur les trajets quotidiens. À découvrir sur [le site de l'ACL](#).

1/2

Automobile Club du Luxembourg

Contact presse : Vania Henry - presse@acl.lu – 45 00 45-4052

À propos de l'ACL

Fondé en 1932, l'Automobile Club du Luxembourg (ACL) est une association de plus de 194 000 membres qui offre une assistance 24h/24 et 7j/7 au niveau de la mobilité (au Luxembourg et à l'international) et de l'habitation, des conseils et avantages, ainsi que des services de mobilité individuelle et sur mesure. Cette assistance est nominative ; quel que soit le moyen de locomotion utilisé (à pied, en vélo, en moto, en voiture, en camping-car, etc.), l'ACL intervient pour aider ses membres. En tant que 1^{er} club de mobilité au Luxembourg, l'ACL soutient le développement d'une mobilité globale durable et multimodale. L'ACL s'engage pour les droits et la défense des intérêts de ses membres dans le domaine de la mobilité dans tous ses aspects avec pour objectif de garantir et de promouvoir l'accès à la mobilité, sa qualité, le libre choix du moyen de transport et la sécurité de ses membres.

L'ACL est partenaire d'ARC Europe, réseau d'assistance routière constitué de plus de 40 grands clubs automobiles européens et de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), qui s'engage au niveau mondial dans les domaines sportifs, de la mobilité, de la durabilité et de la sécurité routière. L'ACL est également certifié ISO 9001: 2015. Pour en savoir plus : www.acl.lu